



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires juridiques

Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de
L'Education nationale

Arrêté n°2026-34 du 18 mai 2026 portant création et fixant la composition de la commission d'affectation des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire (EANA)

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission préparatoire à l'affectation des élèves ;

Vu l'arrêté n°MEN000112844275 du 14 avril 2026 portant fin de fonctions dans l'emploi de secrétaire général d'académie ;

Vu l'arrêté n°2026-13 du 15 avril 2026 portant intérim de la fonction de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Vu la circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés ;

Vu la circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;

Sur proposition de la secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe,

ARRÊTE

Article 1er : A compter de la publication du présent arrêté, il est créé, auprès du recteur de la région académique de la Guadeloupe une commission d'affectation des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire.

Article 2 : La composition de la commission d'affectation des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire de la région académique est fixée ainsi qu'il suit :

Titulaires
M. Gabriele FIONI, recteur d'académie, DASEN ou son représentant
Mme. Sarah MOZAR, Directrice du Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants du voyage (Casnav), Conseillère technique

Mme. Cynthia ROVELAS, Directrice du CIO Sud Basse-Terre

M. Benjamin MORA, Principal du Collège Soualiga (Saint-Martin)

Mme. Cynthia LAINEL, Enseignante coordonnatrice MLDS (Saint Martin)

Article 3 : Placée sous l'autorité du recteur d'académie, la commission d'affectation des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire examine les demandes de scolarisation des élèves allophones.

Article 4 : La secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 18 mai 2026

Le Recteur de Région Académique Guadeloupe
Recteur d'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Gabriele PIONI

